

Projet de Transition Professionnelle :
 Mise en œuvre des priorités en application des
 Recommandations de France Compétences.

PRIORITE	NIVEAU DE DECISION	COTATIONS	NATURE	APPLIQUE en 2024	
I. PRIORITES NATIONALES					
1	Projet de salariés les moins qualifiés , à savoir : - les ouvriers et/ou les employés de niveaux 3 - et infra du cadre national des certifications professionnelles	5 points	a) Priorités relatives au public cible	OUI	
2	Projet de : - salariés reconnus inaptes - et/ou ayant engagé un processus de reconnaissance	1 point		OUI	
3	Projet de salariés des entreprises de moins de 50 salariés	1 point		OUI	
4	Projet qui cible une formation d'une durée maximale de 1200 heures	2 points	b) Priorités relatives au projet de formation	OUI	
5	Projet qui cible une formation certifiante portant sur une partie seulement des blocs de compétences constituant la certification, l'acquisition des blocs de compétences concernés devant permettre d'acquérir l'ensemble de la certification professionnelle enregistrée au RNCP.	1 point		OUI	
II. PRIORITES REGIONALES					
6	Projet proposant une ingénierie de formation ou de parcours valorisée en région figurant sur une liste définie par la Transition Pro - Parcours mixte Formation/VAE (ou CPF) - Parcours mixte CLEA - FOAD ASYNCHRONE - Hors temps de travail - Senior de plus de 55 ans	1 point		OUI MAJ CPI février 2024	
7	Projet intégrant un parcours de formation incluant un cofinancement attesté par un partenaire ou une entreprise en cas de mobilité externe avec un minimum 15 jours de salaire en co-financement.	2 points		OUI MAJ CPI février 2024	
8	Projet ciblant : - un métier à fortes perspectives d'emploi (Liste validée par le CA Transitions Pro Occitanie 12/2023 à partir de la liste du CREFOP) https://transitionspro-occitanie.fr/images/espace_telechargement/Listedesmetiersporteurs-et-entension ou - un métier émergent (Liste établie par France compétences 12.2023) https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2023/12/Metiers-en-evolution-ou-en-emergence_2024.pdf	3 points	c) Priorités relatives à l'emploi occupé ou au métier visé	OUI MAJ CPI février 2024	
9	Projet de salariés en emploi dans un secteur d'activité dont le taux d'emploi diminue, figurant sur une liste définie par Transitions Pro Occitanie. https://transitionspro-occitanie.fr/images/espace_telechargement/2023/230413-transitionspro-occitanie-liste-metiers-porteurs-etou-difficultes-recrutement	3 points		OUI	
10	Projet de salariés en : - contrat court (CDD, intérimaires, intermittents du spectacle) - et / ou à temps partiel...	1 point		OUI	